



Direction des Espaces Verts et de l'Environnement  
Mission sécurité et gestion de crise

## Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail

du 15 mai 2025

### Point 2.3

### BILAN DES AGRESSIONS 2024

## Table des matières

I.	Introduction .....	3
A.	Définition .....	3
B.	Méthodologie.....	3
C.	Périmètre.....	4
II.	Bilan général.....	4
A.	Nombre d'agressions déclarées depuis 2012.....	4
B.	Répartition des agents agressés par filière et corps de métier .....	5
1.	Répartition par filière.....	5
2.	Répartition par corps.....	6
C.	Répartition territoriale des agressions.....	7
1.	Répartition intra et extra-muros.....	7
2.	Répartition par arrondissement et sites extramuros.....	8
3.	Sites concernés par année.....	10
4.	Répartition par type de site.....	12
D.	Répartition des agressions par mois.....	13
III.	Types d'agressions.....	15
A.	Répartition par type d'agression .....	15
B.	Répartition par sexe et type d'agression .....	16
1.	Les personnels féminins.....	16
2.	Les personnels masculins.....	17
C.	Typologie des agresseurs.....	18
D.	Typologie des agressions .....	19
1.	Les agressions physiques .....	19
2.	Les agressions verbales.....	20
3.	Les agressions sexuelles.....	20
E.	éléments déclencheurs de l'agression .....	20
F.	Interventions et suites données.....	21

# I. Introduction

Le bilan des agressions commises à l'encontre des agents de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE) comptabilise les atteintes aux agents en situation de travail, sur leur lieu de travail, sur la voie publique ou survenues pendant leurs trajets travail-domicile, en lien direct avec leurs fonctions.

## A. DEFINITION

La définition de la notion d'agression retenue lors de l'élaboration de ce document est la suivante : tout évènement (attaque violente, comportement ou parole blessante) qui porte atteinte aux agents municipaux dans l'exercice de leurs fonctions.

Les agressions peuvent être verbales (insultes, menaces, intimidation...) ou physiques (coups, saisies, crachats, jets d'objet ...). Dans ce dernier cas, les tentatives d'agression, comme par exemple un jet d'objet n'ayant pas atteint l'agent visé, sont également comptabilisées. Les agressions peuvent être aussi sexuelles<sup>1</sup> : viol, attouchement, harcèlement ou exhibition<sup>2</sup>.

## B. METHODOLOGIE

Pour cette année 2024, la méthodologie de recueil des informations relatives aux agressions a évolué afin d'avoir le retour le plus exhaustif possible des agressions dont sont victimes les agents de la DEVE, qu'ils soient titulaires ou vacataires.

Comme les années précédentes, le bilan agression de la DEVE 2024 a été élaboré à partir des rapports transmis à la Mission Sécurité et Gestion de Crise (MSGC) par les services opérationnels de la DEVE. Chacun des rapports DEVE fait l'objet d'une saisie par la MSGC dans l'application de recensement des atteintes à la tranquillité publique « Espri », administrée par l'Observatoire parisien de la tranquillité publique (OPTP) de la DPMP<sup>3</sup>.

Lors de la FS-SSCT de la DEVE du 25 janvier 2024, un rappel a été fait sur la procédure de signalement des événements graves avec la fiche réflexe associée à mettre en œuvre.

Depuis 2022, les retours des services DEVE sont croisés avec les retours de la Salle de Commandement Opérationnel de Paris (SCOP), qui est sollicitée en première intention lors des agressions sur le terrain, en particulier s'agissant des agressions verbales. Ainsi en 2024, 40 agressions déclarées à la SCOP sont ajoutées au 62 remontées faites à la MSGC.

En 2024, le travail de signalement effectué par la Régie des espaces verts de la sous direction des ressources de la DEVE dans le cadre d'une expérimentation sur la lutte contre les incivilités a permis de comptabiliser les agressions dont ont été victimes les agents vacataires de la régie du Parc de Bagatelle et du Parc Floral.

---

<sup>1</sup> Article 222-22 du code pénal : Constitue une agression sexuelle toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise ou, dans les cas prévus par la loi, commise sur un mineur par un majeur.

<sup>2</sup> Article 222-32 du code pénal : L'exhibition sexuelle imposée à la vue d'autrui dans un lieu accessible aux regards du public est punie d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende.

<sup>3</sup> Par le biais des fiches « Espri » saisies par les différentes directions, un système de signalement systématique des agressions d'agents a été mis en place à l'échelle globale de la Ville de Paris.

Pour 2024, le nombre de remontées des déclarations d'agressions est similaire à celui de 2023 (102 en 2024 contre 99 en 2023 et 47 en 2022). La DEVE dispose désormais d'un bilan des agressions plus conforme à la réalité que vivent les agents sur le terrain, avec un fort pourcentage d'agressions verbales par rapport aux agressions physiques dont la progression en 2024 (+56%) est importante.

## C. PERIMETRE

Le bilan 2024 priviliege un examen comparé des agressions par rapport aux données extraites du bilan n-1 et n-2 (2023/2022).

Le périmètre du bilan agression concerne l'ensemble des équipements de la DEVE :

- les promenades plantées, parcs, squares et jardins,
- les 2 bois parisiens,
- les cimetières intra et extra-muros,
- les établissements de l'agence d'écologie urbaine (AEU),
- les locaux sociaux, ateliers et locaux administratifs de l'ensemble des services de la direction,
- la régie des espaces verts.

Il intègre également les agressions survenues sur la voie publique pour les agents de la DEVE amenés à y travailler.

Comme les années précédentes, le bilan présenté ci-après se compose :

1. d'une analyse globale de l'évolution des agressions d'agents de la DEVE survenues et déclarées en 2022, 2023 et 2024, ainsi qu'une déclinaison graphique par filière et métier, arrondissement et mois ;
2. d'une analyse par type d'agression, sexe des victimes, typologie des auteurs, préjudices et suites données

## II. Bilan général

### A. NOMBRE D'AGRESSIONS DECLAREES DEPUIS 2012

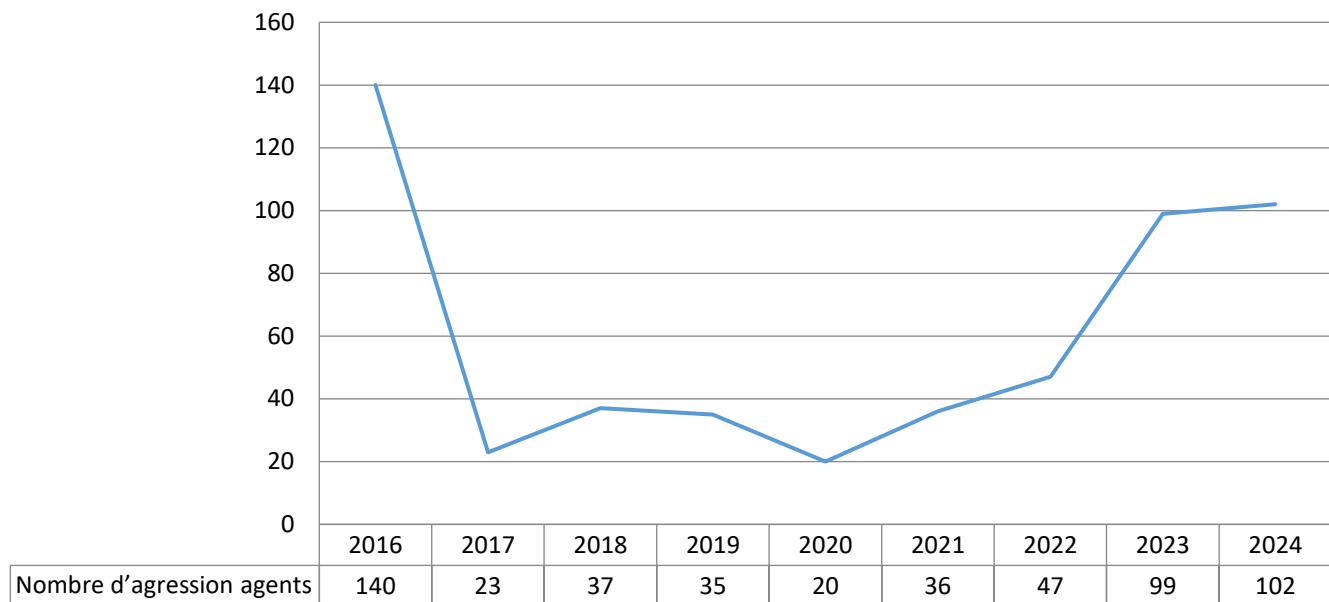
Comme indiqué en introduction, en 2024, le nombre total des agressions recensées augmente faiblement par rapport à 2023 (+3).

Il est à noter que sur les 102 agressions déclarées en 2024, 12 remontées d'agressions font état d'agressions antérieures qui n'avaient pas été déclarées. Ces premières agressions non déclarées ne sont pas quantifiables, car elles sont insuffisamment caractérisées dans les témoignages.

Globalement, le nombre d'agressions d'agents de la DEVE demeure néanmoins bien inférieur aux données enregistrées avant septembre 2016, date du passage des agents de surveillance des parcs et jardins à la DPSP devenue DPMP.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'agression agents	338	286	140	23	37	35	20	36	47	99	102

## Nombre d'agression agents 2016/2024



### B. REPARTITION DES AGENTS AGRESES PAR FILIERE ET CORPS DE METIER

#### 1. Répartition par filière

En 2024, comme les années précédentes, ce sont les agents de la filière ouvrière et technique qui ont déclaré le plus d'agressions (68,6%), ce qui est cohérent puisqu'ils représentent 82,46% des effectifs de la direction.

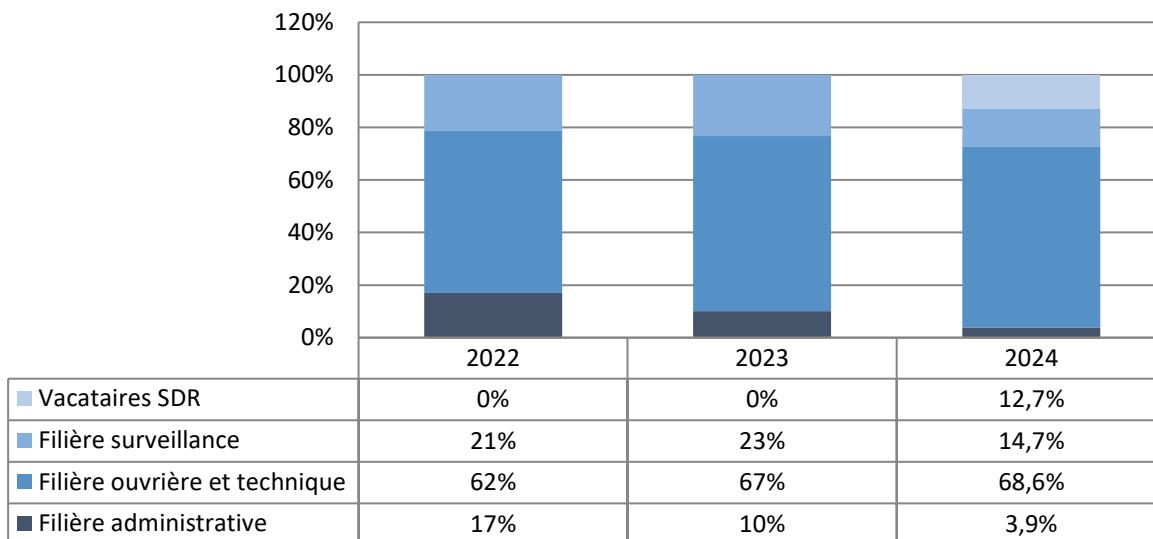
La filière administrative a déclaré 3,9% des agressions pour 10,12% des effectifs.

Par rapport aux autres filières, on note une sur-représentation des agressions dans la filière surveillance (14,7% des agressions pour seulement 7,2% des effectifs).

La méthodologie de recensement des agressions dont sont victimes les agents de la Sous-Direction des Ressources travaillant à la régie du Parc de Bagatelle et du Parc Floral a évolué en 2024 pour prendre en compte les effectifs des vacataires, bien que ceux-ci ne soient pas comptabilisés dans les effectifs globaux des personnels de la DEVE. Cette nouvelle méthodologie de recensement est plus fidèle à la réalité que vivent tous les personnels sur le terrain, quelle que soit leur situation administrative. En 2024, le pourcentage d'agression dont sont victimes les agents vacataires de la sous-direction des ressources s'établit à 12,7%.

	2022		2023		2024		Evolution 2023/2024
Titulaires							
Filière surveillance	10	21%	23	23%	15	14,7%	-8
Filière ouvrière et technique	29	62%	66	67%	70	68,6%	+ 5
Filière administrative	8	17%	10	10%	4	3,9%	-6
Vacataires							
Vacataires régie SDR	Non comptabilisés				13	12,7%	NC
<b>Total</b>	<b>47</b>	<b>100%</b>	<b>99</b>	<b>100%</b>	<b>102</b>	<b>100%</b>	<b>+ 3</b>

## Répartition des agressions par filière 2022-2024



## 2. Répartition par corps

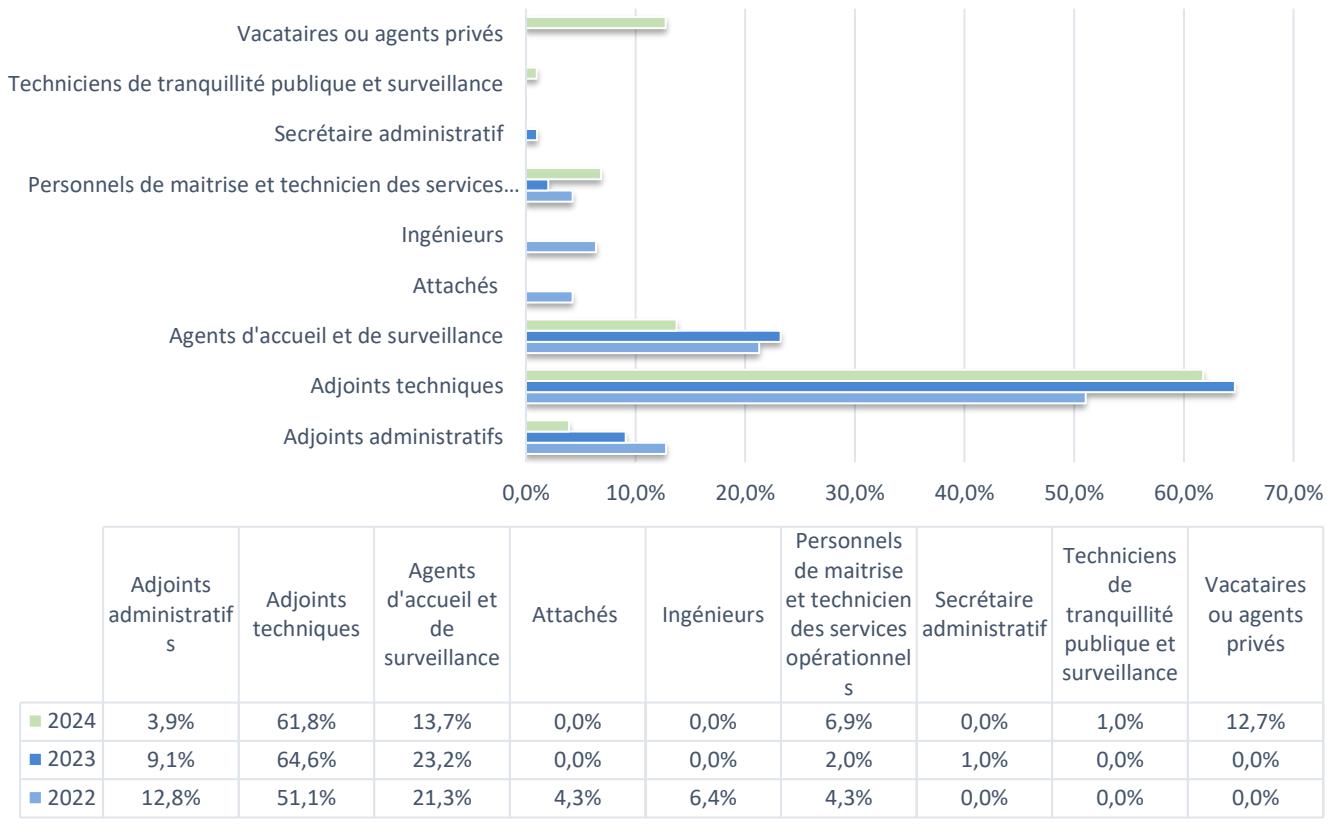
Comme les années précédentes, arrivent en tête des victimes ayant déclaré une agression :

- les adjoints techniques (jardiniers, ATEE).  
Le nombre d'agressions déclaré reste stable avec 63 agressions en 2024 (61,8%) contre 64 en 2023 (64,6%). Ce nombre reste supérieur aux données 2022, 24 agressions (51,1%) recensées, en raison d'une évolution de la méthodologie de recueil des informations entre 2022 et 2023 ;
- les agents d'accueil et de surveillance (AAS) ;  
Le nombre de déclarations d'agressions, bien que très important, a significativement diminué en 2024 : 14 agressions en 2024, contre 23 agressions en 2023 et 10 agressions en 2022. Il est à noter que l'équipe d'accueil et de surveillance du cimetière de Montmartre avait été victime d'intimidations et d'insultes au premier semestre 2023, augmentant de manière importante les signalements recensés. La situation est apaisée depuis le deuxième semestre 2023 ;
- Les agents vacataires de régie du Parc Floral, en raison notamment d'un important travail de recensement des agressions verbales effectué par la Régie des espaces verts à la sous direction des ressources.

	2022		2023		2024		Evolution 2023/2022
Adjoints administratifs	6	12,8%	9	9,1%	4	3,9%	-5
Adjoints techniques	24	51,1%	64	64,6%	63	61,8%	-1
Agents d'accueil et de surveillance	10	21,3%	23	23,2%	14	13,7%	-9
Attachés	2	4,3%	0	0%	0	0	0
Ingénieurs	3	6,4%	0	0%	0	0	0
Personnels de maîtrise et Techniciens des services opérationnels	2	4,2%	2	2%	7	6,9%	+5
Secrétaire administratif	0	0%	1	1%	0	0	-1
Techniciens de tranquillité publique et surveillance	0	0,0%	0	0%	1	1%	+1
Vacataires SDR	NC		NC		13	12,7%	+13
Total	47	100%	99	100%	102	100%	+3

## 2022 2024

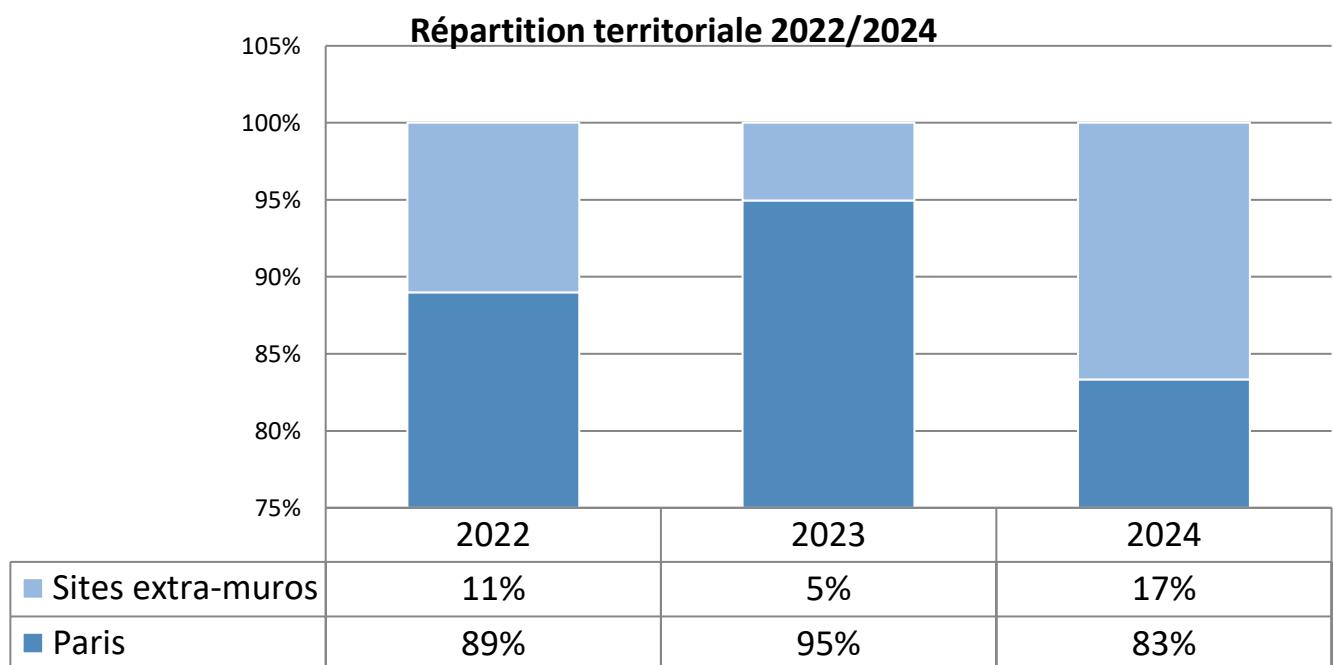
### Agents agressés, répartition par corps



### C. REPARTITION TERRITORIALE DES AGRESSIONS

#### 1. Répartition intra et extra-muros

En 2024, 83% des agressions signalées se sont déroulées à Paris intra-muros (95% en 2023, 89% en 2022).



	2022	2023	2024	Evolution 2023/2024
Sites extra-muros	5	5	17	+12
PARIS	42	94	85	-9
<b>Total</b>	<b>47</b>	<b>99</b>	<b>102</b>	<b>+3</b>

## 2. Répartition par arrondissement et sites extramuros

En 2022, la majorité des déclarations d'agressions se sont concentrées dans 2 arrondissements parisiens (18ème, 16ème) et en extra-muros.

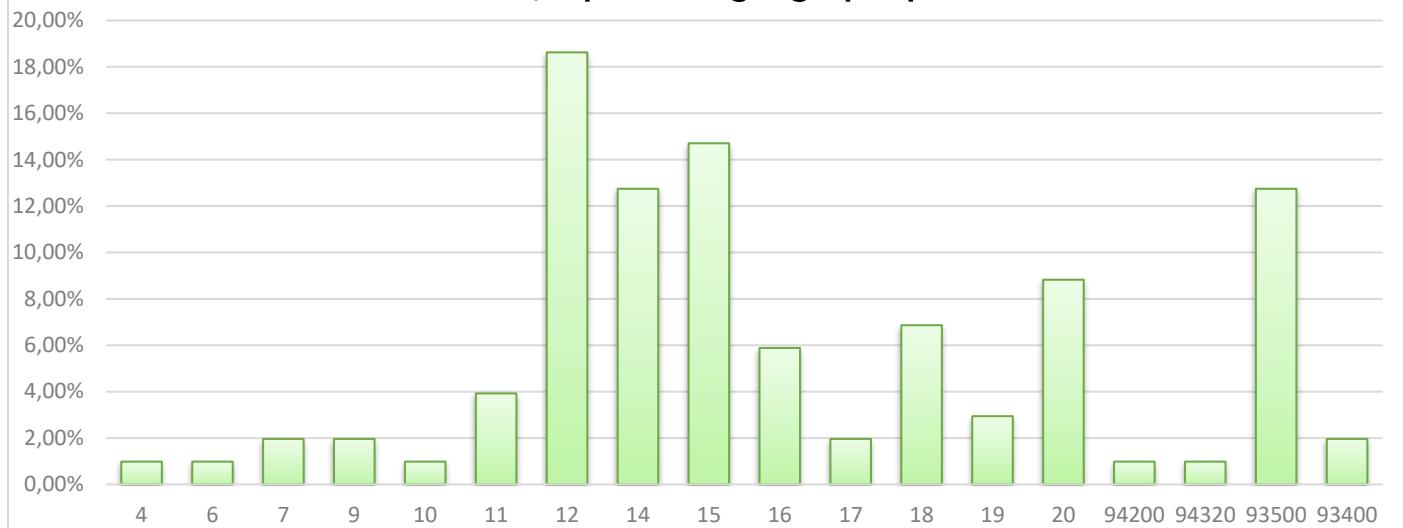
En 2023, les secteurs les plus touchés par les déclarations d'agressions sont les 18ème, 15ème et 12ème arrondissement, même si un nombre important d'arrondissements ou de sites extra-muros restent impactés à plus ou moindre grande échelle.

En 2024, la majorité des déclarations d'agressions concernent les 12ème, 15ème et 14ème arrondissement, ainsi que la Seine-Saint-Denis (cimetières de Pantin et de Saint-Ouen).

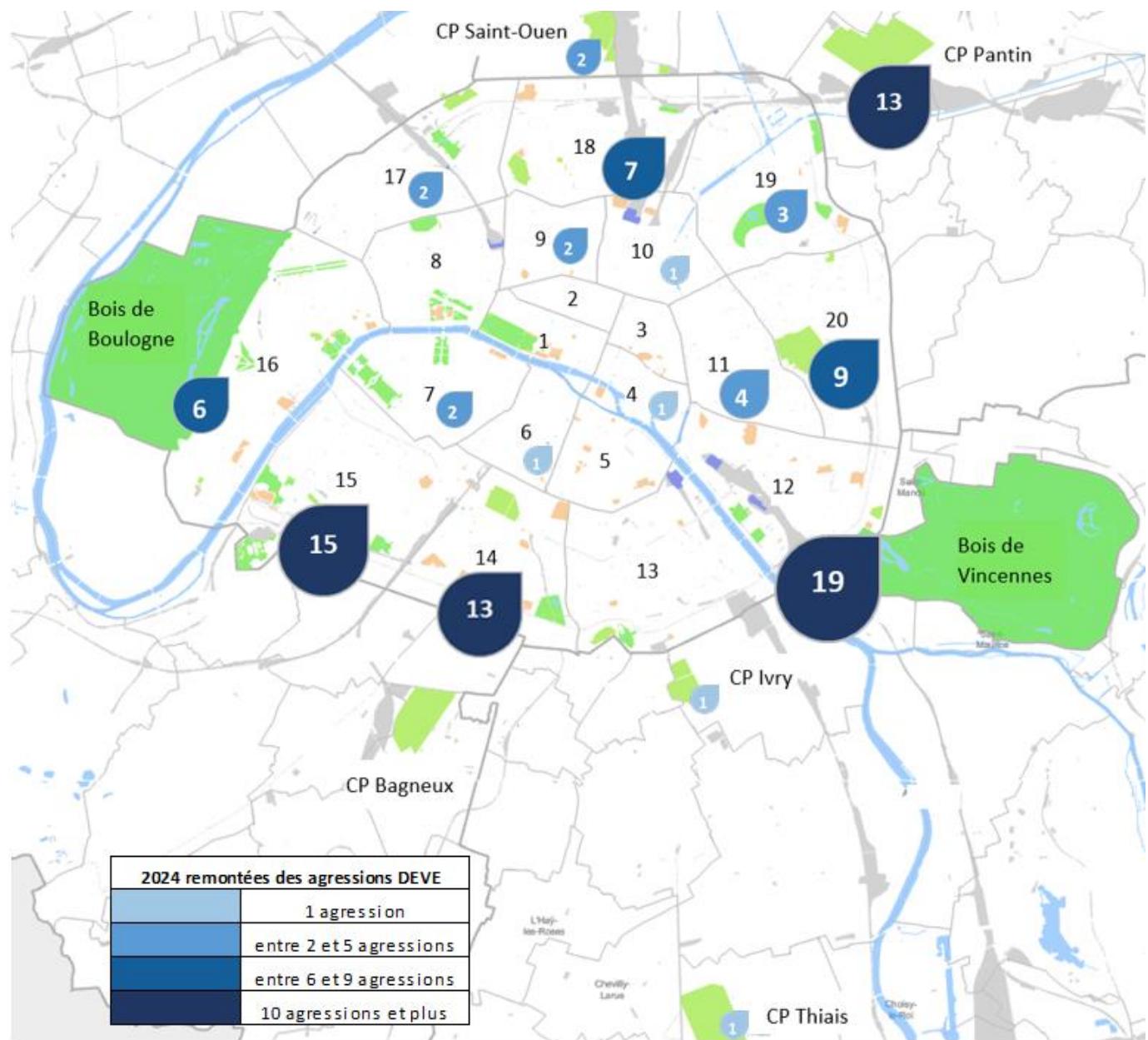
### Répartition 2024

Arrdt	Nombre	Pourcentage
PARIS INTRA MUROS	85	83,33%
4	1	0,98%
6	1	0,98%
7	2	1,96%
9	2	1,96%
10	1	0,98%
11	4	3,92%
12	19	18,63%
14	13	12,75%
15	15	14,71%
16	6	5,88%
17	2	1,96%
18	7	6,86%
19	3	2,94%
20	9	8,82%
EXTRA MUROS	17	16,67%
94200	1	0,98%
94320	1	0,98%
93500	13	12,75%
93400	2	1,96%
<b>TOTAL Intra + extra</b>	<b>102</b>	<b>100,00%</b>

## 2024, répartition géographique



## 2024, cartographie des agressions



### 3. Sites concernés par année

En 2022, 32 sites ont été concernés par une ou plusieurs agressions. Sur ces 32 sites, 30 sont en intra-muros et 2 en extra-muros.

En 2023, 42 sites ont été concernés par une ou plusieurs agressions. Sur ces 42 sites, 40 sont en intra-muros et 2 en extra-muros.

En 2024 43 sites ont été concernés par une ou plusieurs agressions. Sur ces 43 sites, 39 sont en intra-muros et 4 en extra-muros.

	Arrdt	2022	2023	2024
JARDIN NELSON MANDELA (EX : DES HALLES)	1 <sup>er</sup>	0	1	0
SQUARE GEORGES CAIN	3 <sup>ème</sup>	1	0	0
SQUARE BARYE	4 <sup>ème</sup>	0	0	1
SQUARE RENE VIVIANI MONTEBELLO	5 <sup>ème</sup>	2	0	0
SQUARE SAINT MEDARD	5 <sup>ème</sup>	1	0	0
SQUARE FELIX DESRUELLES	6 <sup>ème</sup>	2	0	0
SQUARE GABRIEL PIERNE	6 <sup>ème</sup>	0	0	1
SQUARE OZANAM	6 <sup>ème</sup>	1	1	0
JARDIN DU CHAMP DE MARS ET PELOUSES DE L'ECOLE MILITAIRE	7 <sup>ème</sup>	0	2	0
SQUARE SAMUEL ROUSSEAU	7 <sup>ème</sup>	1	0	2
SQUARE LOUIS XVI	8 <sup>ème</sup>	2	0	0
JARDINS DES CHAMPS ELYSEES	8 <sup>ème</sup>	1	0	0
PARC MONCEAU	8 <sup>ème</sup>	0	1	0
SQUARE MONTHOLON	9 <sup>ème</sup>	0	2	0
SQUARE D'ANVERS JEAN CLAUDE CARRIERE (EX : SQUARE D'ANVERS)	9 <sup>ème</sup>	0	10	0
SQUARE D'ESTIENNE D ORVES DIT DE LA TRINITE	9 <sup>ème</sup>	0	0	2
voie publique	10 <sup>ème</sup>	0	2	0
JARDIN VILLEMIN	10 <sup>ème</sup>	0	1	1
SQUARE ALBAN SATRAGNE	10 <sup>ème</sup>	0	1	0
SQUARE DE LA ROQUETTE	11 <sup>ème</sup>	0	0	1
SQUARE DES MOINES DE TIBHIRINE (EX : SQUARE SAINT AMBROISE)	11 <sup>ème</sup>	0	0	3
PARC FLORAL (BV)	12 <sup>ème</sup>	2	10	16
BOIS DE VINCENNES	12 <sup>ème</sup>	0	1	0
PARC DE BERCY	12 <sup>ème</sup>	1	3	2
JARDIN DU PORT DE L'ARSENAL	12 <sup>ème</sup>	1	0	1
SQUARE ALBERT TOURNaire	12 <sup>ème</sup>	0	1	0
PROMENADE PC 13 POTERNE DES PEUPLIERS	13 <sup>ème</sup>	0	1	0
JARDIN BERTHE MORISOT EX : JARDIN OUDINE DESSOUS DES BERGES	13 <sup>ème</sup>	1	0	0
PARC DE CHOisy ANC SQUARE DE CHOisy	13 <sup>ème</sup>	1	0	0
JARDIN DE LA DALLE D'IVRY	13 <sup>ème</sup>	0	1	0
JARDIN JUAN MIRO	13 <sup>ème</sup>	0	1	0
JARDIN MONIQUE WITTIG (EX : JARDINET BRUNE VERCINGETORIX)	14 <sup>ème</sup>	0	0	2
JARDIN MAUDY PIOT JACOMET (EX : JARDIN DES SUISSES)	14 <sup>ème</sup>	0	1	0
PARC MONTSOURIS	14 <sup>ème</sup>	1	1	0
SQUARE JULIA BARTET	14 <sup>ème</sup>	1	0	0
SQUARE DU SERMENT DE KOUFRA	14 <sup>ème</sup>	0	0	5
SQUARE FERDINAND BRUNOT	14 <sup>ème</sup>	0	0	2
SQUARE HENRI ET ACHILLE DUCHENE	14 <sup>ème</sup>	0	0	4
CIMETIERE PARISIEN DE VAUGIRARD	15 <sup>ème</sup>	0	1	0
SQUARE BELA BARTOK	15 <sup>ème</sup>	0	4	3

JARDIN DE LA RUE LA QUINTINIE	15ème	0	1	0
JARDIN ALLERAY PROCESSION	15ème	0	1	0
SQUARE FRANCK BAUER (EX : SQUARE DE LA PLACE DUPLEX)	15ème	0	1	1
SQUARE DE LA PORTE DE LA PLAINE	15ème	0	3	0
SQUARE YVETTE CHAUVIRE (EX : SQUARE DE LA PLACE DU COMMERCE)	15ème	0	5	4
SQUARE VIOLET	15ème	1	3	4
PARC GEORGES BRASSENS	15ème	0	1	2
JARDIN DU 62 AU 68 RUE D ALLERAY	15ème	0	0	1
JARDIN DE L'AVENUE FOCH	16ème	0	0	3
BOIS DE BOULOGNE	16ème	1	3	0
BAGATELLE	16ème	5	0	0
JARDIN DES SERRES D'AUTEUIL	16ème	1	0	0
JARDIN DE LA PLACE DU TROCADERO ET DU ONZE NOVEMBRE	16ème	0	1	0
JARDIN DU PRE CATELAN	16ème	0	0	1
JARDIN DU RANELAGH	16ème	0	0	2
JARDIN PAUL DIDIER (EX : JARDIN RUE DU COLONEL MANHES)	17ème	0	1	0
CIMETIERE PARISIEN DES BATIGNOLLES	17ème	0	0	1
SQUARE DES BATIGNOLLES	17ème	0	0	1
voie publique	18ème	0	1	0
SQUARE SUZANNE BUISSON	18ème	0	1	0
SQUARE DE LA RUE HENRI HUCHARD	18ème	0	3	0
SQUARE LOUISE MICHEL	18ème	2	4	0
CIMETIERE DE MONTMARTRE	18ème	4	13	0
CIMETIERE PARISIEN DE ST VINCENT	18ème	0	1	0
JARDIN D EOLE	18ème	0	0	5
SQUARE DE LA RUE CHARLES HERMITE	18ème	1	1	0
PARC MARCEL BLEUNSTEIN BLANCHET DIT PARC DE LA TURLURE	18ème	0	0	1
SQUARE JOEL LE TAC (ANC. PLACE CONSTANTIN PECQUEUR)	18ème	0	0	1
voie publique	19ème	0	0	1
SQUARE CLAUDE BERNARD	19ème	1	0	0
JARDIN PROMENADE CESARIA EVORA EX : JARDIN ROSA PARKS	19ème	1	0	0
SQUARE SERGE GAINSBOURG	19ème	0	1	1
BUTTES CHAUMONT	19ème	1	0	1
JARDIN LUC HOFFMANN	19ème	1	0	0
CIMETIERE PARISIEN DE LA VILLETTÉ	19ème	0	2	0
SQUARE SAMUEL DE CHAMPLAIN	20ème	1	1	0
SQUARE SEVERINE	20ème	1	0	1
SQUARE DU SERGENT AURELIE SALEL EX : RUES SORBIER BIDASSOA	20ème	1	0	0
JARDIN CASQUE D'OR	20ème	0	0	1
JARDIN FRIDA KAHLO (EX : JARDIN DE LA DALLE FOUGERE)	20ème	0	0	1
PARC DE BELLEVILLE	20ème	0	0	1
SQUARE ANTOINE BLONDIN	20ème	0	0	1
SQUARE EDOUARD VAILLANT	20ème	0	0	2
SQUARE SARAH BERNHARDT	20ème	0	0	1
CIMETIERE DU PERE LACHAISE	20ème	1	0	1
CIMETIERE PARISIEN DE PANTIN	93	1	0	13
CIMETIERE PARISIEN DE SAINT OUEN	93	0	1	2
CIMETIERE PARISIEN DE THIAIS	94	0	0	1
CIMETIERE PARISIEN D'IVRY	94	4	0	1
CIMETIERE PARISIEN DE BAGNEUX	94	0	4	0
<b>Total</b>		<b>47</b>	<b>99</b>	<b>102</b>

En 2024, sur les 43 sites concernés par les signalements d'agressions, 2 sites ont été particulièrement impactés. Ils représentent à eux-seuls 28.5% du total des agressions :

- le Parc Floral 12<sup>e</sup> (16 agressions) : agressions à l'encontre des agents vacataires de la billetterie.
- le cimetière parisien de Pantin 93 (13 agressions) : intimidations et insultes à l'encontre de l'équipe de surveillance.

Pour mémoire, la répartition des 2 années précédentes ci-dessous :

<b>2023</b>	<b>Nb</b>	<b>%</b>		<b>2022</b>	<b>Nb</b>	<b>%</b>	
Cimetière de Montmartre (18 <sup>ème</sup> )	13	13%	33%	Bagatelle (16 <sup>e</sup> )	5	10%	28%
Parc Floral (12 <sup>ème</sup> )	10	10%		Cimetière de Montmartre (18 <sup>e</sup> )	4	9%	
Square d'Anvers Jean Claude Carrière (9 <sup>ème</sup> )	10	10%		Cimetière parisien d'Ivry (94200)	4	9%	
Autres sites	66	67 %	Autres sites		34	72 %	
<b>Total 2023</b>	<b>99</b>	<b>100%</b>		<b>Total 2022</b>	<b>47</b>	<b>100%</b>	

#### 4. Répartition par type de site

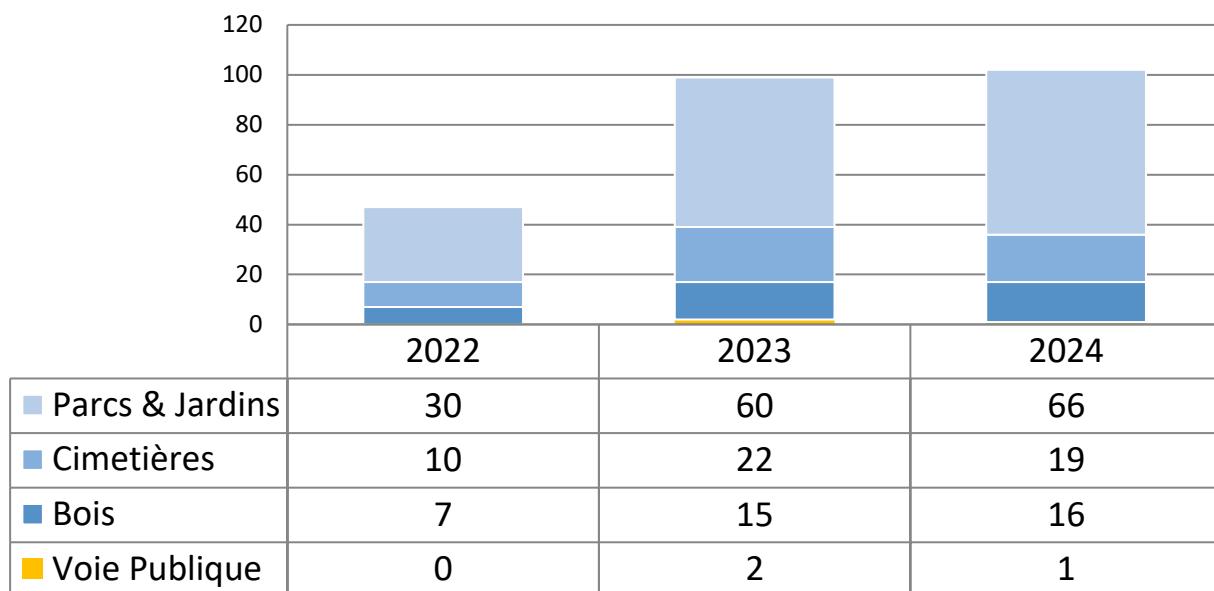
Si à partir de 2023, le nombre total des agressions recencées augmente du fait d'une meilleure remontée du terrain, en pourcentage, la répartition par type de site reste inchangée entre 2022 et 2024.

Comme en 2022 et 2023, en 2024 les agressions se sont déroulées en majorité dans les parcs et jardins (64,7%). Les agressions dans les cimetières ont légèrement diminué (22% à 18,6%), tandis que celles survenues dans les bois sont stables (15% à 15,7%).

1 agression d'agent du SEJ survenue sur la voie publique a été déclarée en 2024.

	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Évolution 2023/2024</b>
Parcs & Jardins hors Parc Floral et parc de Bagatelle	30	60	66	+6
Cimetières	10	22	19	-3
Bois dont Parc Floral et parc de Bagatelle	7	15	16	+1
Voie Publique	0	2	1	-1
<b>Total</b>	<b>47</b>	<b>99</b>	<b>102</b>	<b>+3</b>

## Répartition par type de site, en valeur absolue. 2022/2024



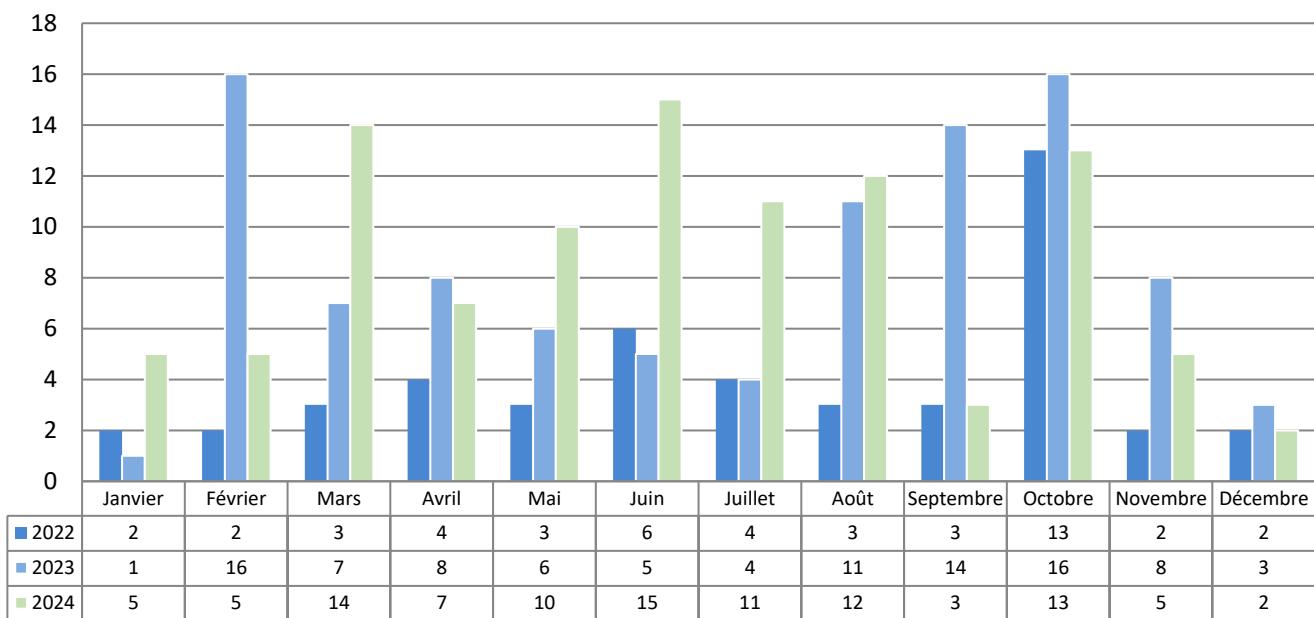
## Répartition par type de site, en pourcentage. 2022/2024



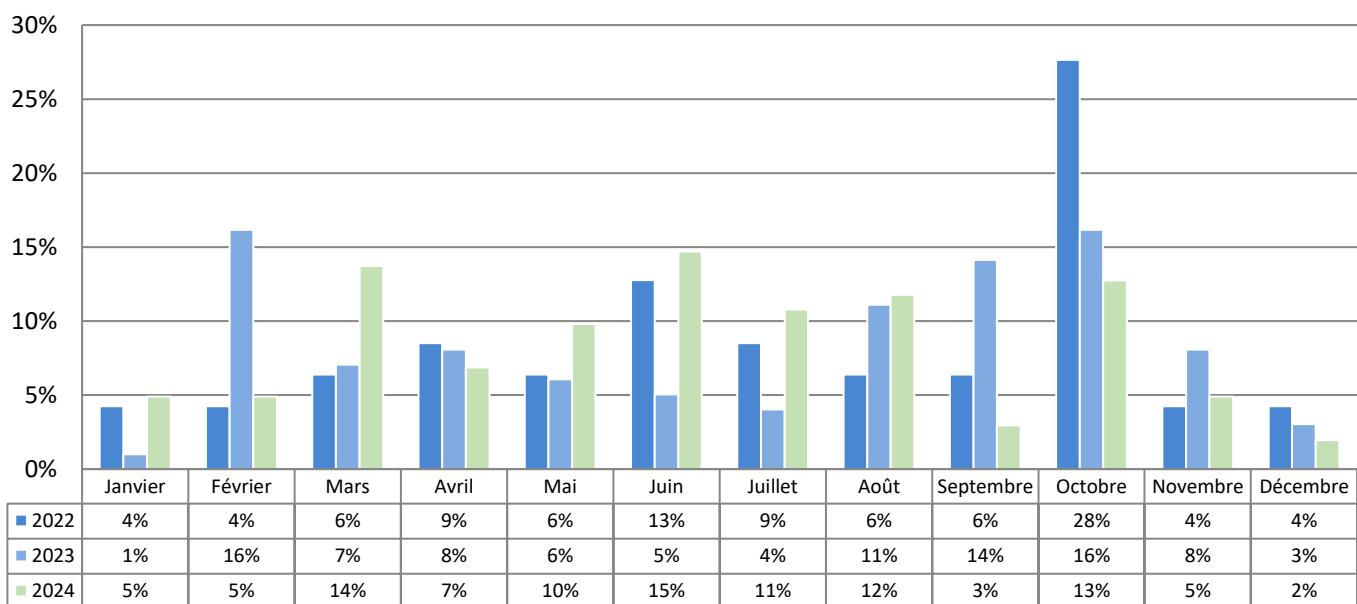
## D. REPARTITION DES AGRESSIONS PAR MOIS

L'analyse de la répartition des agressions par mois doit être examinée au regard de la fréquentation des espaces verts, laquelle dépend très largement des conditions saisonnières et météorologiques et des plages d'ouvertures au public, plus grandes en été que durant les autres saisons.

## Répartition mensuelle 2022/2024, en valeur absolue.



## Répartition mensuelle 2022/2024, en pourcentage.



En 2024, on note :

- Un niveau élevé de remontées d'agression durant la période estivale. En raison des JOP, cette période a été caractérisée par une forte mobilisation des équipes sur le terrain.
- De manière plus inédite par rapport aux années précédentes, on note une augmentation importante des déclarations d'agressions en mars, sans contexte particulier.

### III. Types d'agressions

#### A. REPARTITION PAR TYPE D'AGRESSION

Si le nombre de déclarations d'agressions verbales a légèrement diminué, (77 agressions verbales en 2024 contre 81 en 2023), le nombre de déclarations d'agressions physiques a lui augmenté en 2024 par rapport à 2023, passant de 16 à 25 déclarations.

Les agents titulaires sont victimes d'agressions physiques (24 déclarations) comme verbales (65 déclarations).

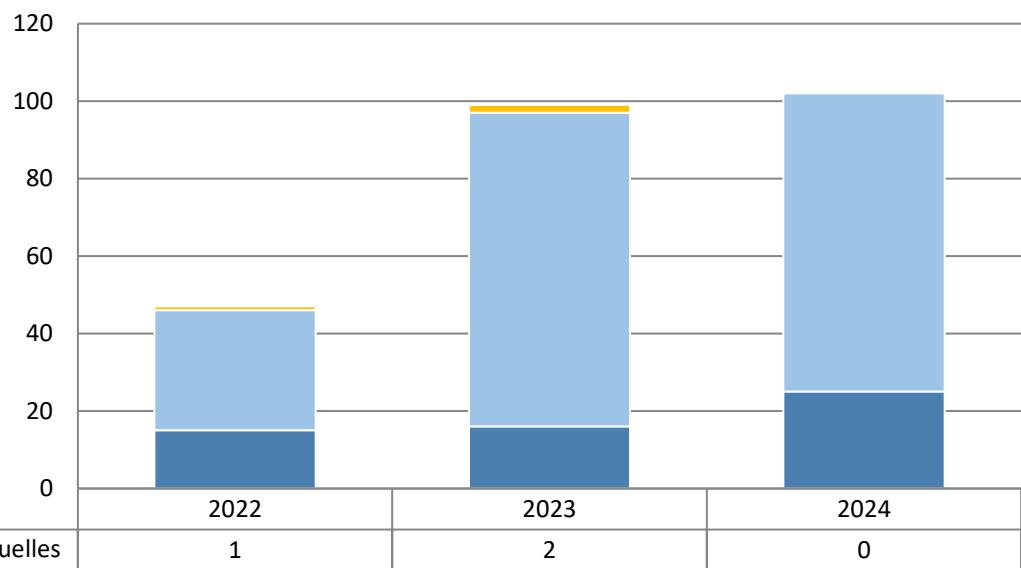
Les agents vacataires sont victimes d'agressions verbales (12 déclarations) et, dans une moindre mesure d'agressions physiques, (1 déclaration de jet d'objet).

La modification des modalités de recueil des déclarations d'agressions, la sensibilisation faite par la MSGC et le BPRP auprès des services sur la nécessité de ne pas banaliser les agressions verbales, la simplification des procédures SEJ pour assurer une remontée plus rapide des informations peuvent expliquer l'augmentation notable du nombre des agressions déclarées depuis 2023.

Il n'y a pas d'agression sexuelle recensée en 2024.

	2022		2023		2024	
Agressions sexuelles	1	2%	2	2%	0	0%
Agressions verbales	31	66%	81	82%	77	75,5%
Agressions physiques	15	32%	16	16%	25	24,5%
<b>Total</b>	<b>47</b>	<b>100%</b>	<b>99</b>	<b>100%</b>	<b>102</b>	<b>100%</b>

#### Répartition par type d'agression 2022/2024

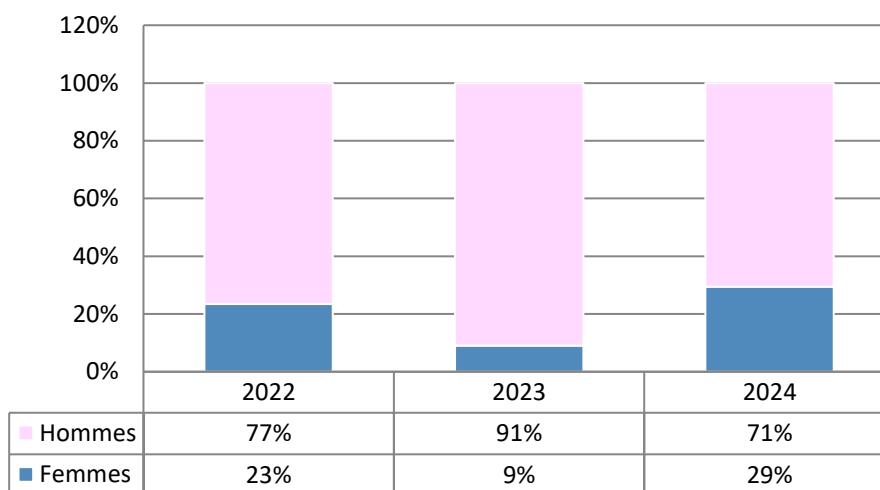


## B. REPARTITION PAR SEXE ET TYPE D'AGRESSION

Les agressions concernent indistinctement tous les personnels masculins et féminins. Mais comme les années précédentes, en 2024, les victimes des agressions déclarées sont principalement des hommes, ce qui est cohérent avec la répartition des genres au sein des effectifs de la DEVE intégrant au total un peu plus de 74% d'agents masculins .

	2022		2023		2024	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Hommes	36	77%	90	91%	72	71%
Femmes	11	23%	9	9%	30	29%
Total	47	100%	99	100%	102	100%

### Répartition des agressions par genre



A noter en 2024, une augmentation du pourcentage des agressions concernant les personnels féminins. Un peu plus de la moitié des déclarations concernant le personnel féminin agressé provient de la Régie des espaces verts or on peut noter la forte féminisation des personnels vacataires de la régie des espaces verts, qui compte 76% d'agentes en 2024, avec 32 femmes sur 43 agents vacataires.

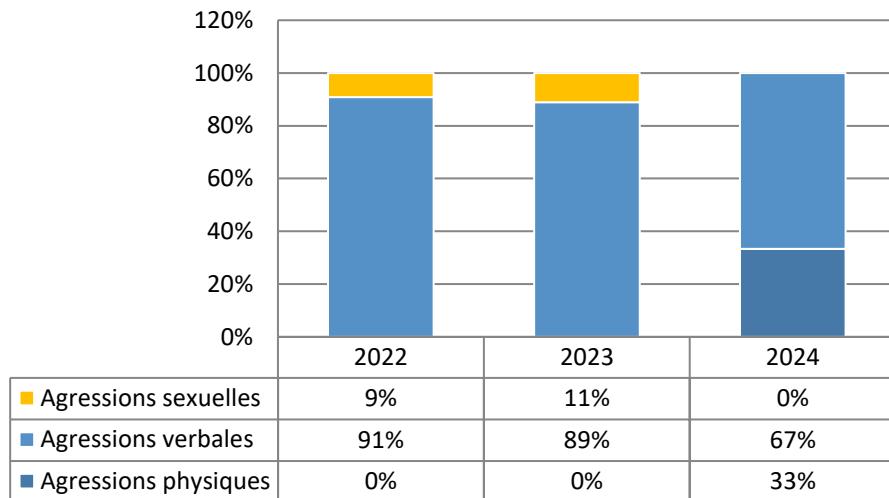
#### 1. Les personnels féminins

En 2024, le nombre des agressions dont ont été victimes les personnels féminins a augmenté (30 agressions en 2024, contre 9 en 2023 et 11 en 2021).

A la différence de 2023, les personnels féminins ont été victimes en 2024 d'agressions verbales mais aussi d'agressions physiques qui passent de 0 à 33 % du nombre total des agressions dont sont victimes les femmes.

	2022		2023		2024	
Aggressions sexuelles	1	9%	1	11%	0	0%
Aggressions verbales	10	91%	8	89%	20	67%
Aggressions physiques	0	0%	0	0%	10	33%
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>100%</b>	<b>9</b>	<b>100%</b>	<b>30</b>	<b>100%</b>

## Répartition des agressions, personnel féminin



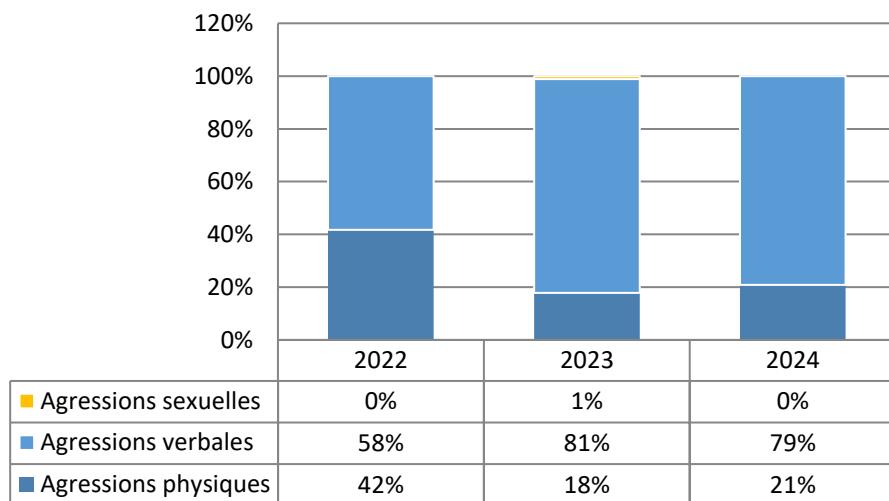
## 2. Les personnels masculins

En 2024, le nombre des agressions dont ont été victimes les personnels masculins a diminué (72 agressions en 2024, contre 90 en 2022).

En 2024, pour les personnels masculins, le nombre des agressions physiques reste stable.

	2022	2023	2024	
Agressions sexuelles	0	0%	1	1%
Agressions verbales	21	58%	73	81%
Agressions physiques	15	42%	16	18%
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>100%</b>	<b>90</b>	<b>100%</b>
			<b>72</b>	<b>100%</b>

## Répartition des agressions, agents masculins



## C. TYPOLOGIE DES AGRESSEURS

La typologie des auteurs des agressions est établie d'après les éléments fournis dans les rapports de signalement.

En 2024, pour 61 agressions recensées, l'agresseur était seul. Dans deux cas, l'agresseur est anonyme.

Comme les années précédentes, les agressions sont majoritairement perpétrées par des individus seuls et principalement de sexe masculin.

Typologie des agresseurs

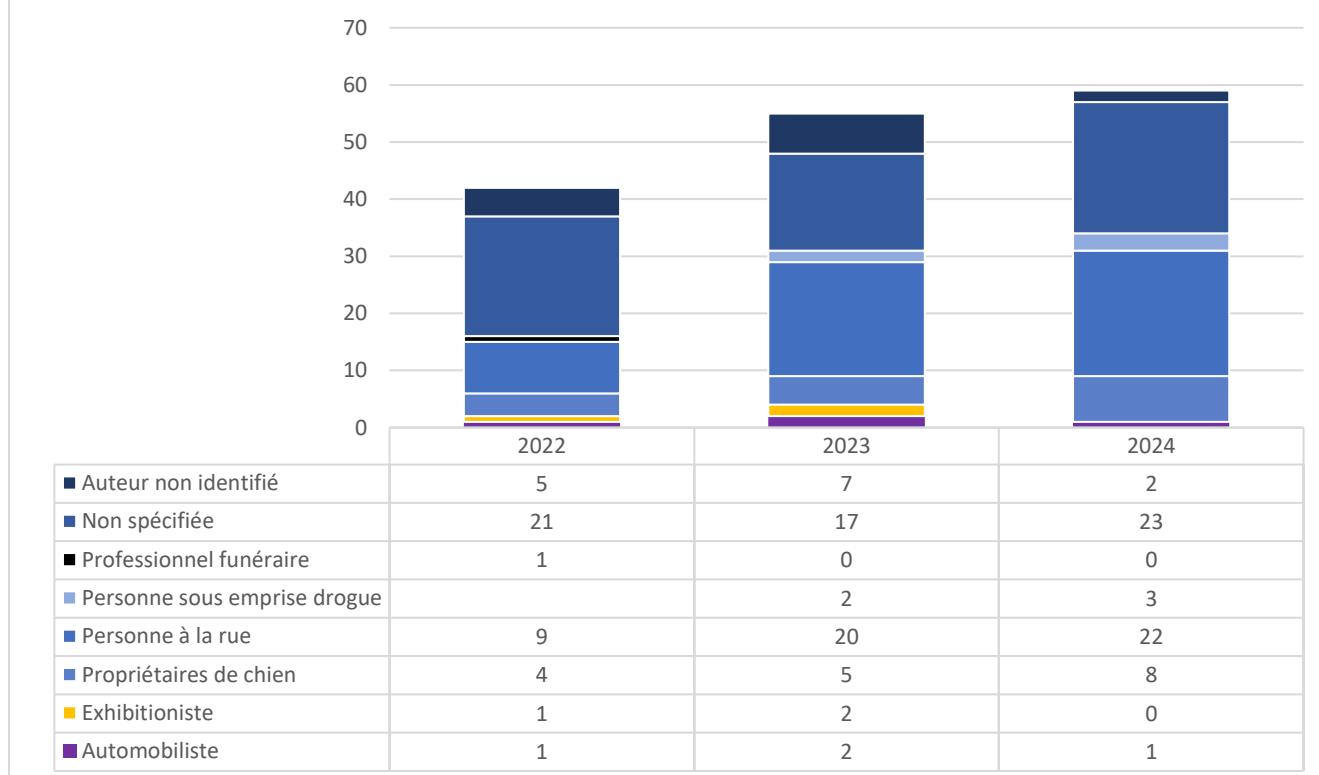
	2022		2023		2024	
Individus seuls	37	79%	35	56%	61	60%
Groupes d'individus	5	11%	22	35%	39	38%
Auteurs non identifiés	5	11%	6	10%	2	2%

Genre des agresseurs

	2022		2023		2024	
Femmes	7	15%	3	3%	13	13%
Hommes	35	74%	53	83%	81	79%
Auteurs non identifiés	5	11%	7	11%	2	2%

Le nombre des agresseurs recensés n'est pas nécessairement égal au nombre de personnels agressés. Les agresseurs attaquent parfois plusieurs agents : exemple 1 propriétaire de chien qui insulte plusieurs jardiniers, 1 ambulancier qui agresse plusieurs bûcherons, 1 SDF qui menace verbalement un TSO et des jardiniers...

Particularités des agresseurs 2022-2024



## D. TYPOLOGIE DES AGRESSIONS

D'après les signalements des agents, on constate que les préjudices liés aux agressions sont, dans leur grande majorité, des cas multiples : les coups s'accompagnant d'insultes, les insultes de menaces ...

Les graphiques ci-après répertorient les détails des préjudices par type d'agression. En cas d'atteintes multiples, c'est l'atteinte la plus grave qui est rapportée.

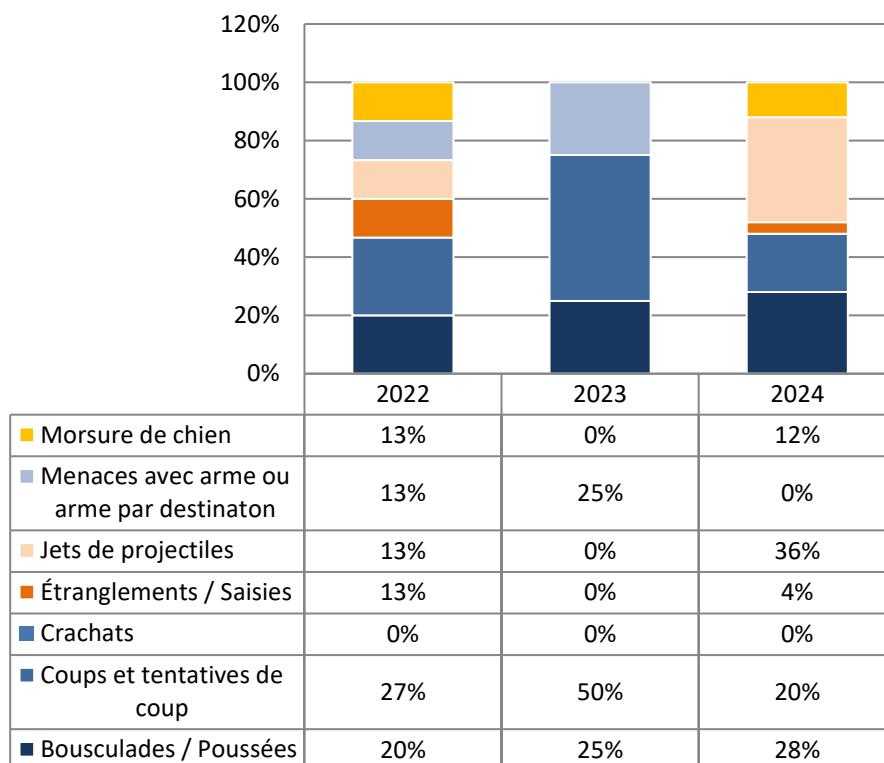
### 1. Les agressions physiques

Concernant les agressions physiques, les atteintes principales sont en 2024 :

- les jets de projectiles ;
- les bousculades et les poussées ;
- les coups et tentatives de coup.

	2022		2023		2024	
Bousculades / Poussées	3	20%	4	25%	7	28%
Coups et tentatives de coup	4	27%	8	50%	5	20%
Crachats	0	0%	0	0%	0	0%
Étranglements / Saisies	2	13%	0	0%	1	4%
Jets de projectiles	2	13%	0	0%	9	36%
Menaces avec arme ou arme par destination	2	13%	4	25%	0	0%
Morsure de chien	2	13%	0	0%	3	12%
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>100%</b>	<b>16</b>	<b>100%</b>	<b>25</b>	<b>100%</b>

### Agressions physiques 2022-2024



## 2. Les agressions verbales

Les agents agressés sont victimes d'injures (26% d'injures seules), auquelles se rajoutent les menaces et intimidations (74% des agressions).

	2022		2023		2024	
Menaces / Intimidations	12	39%	20	25%	57	74%
Insultes	19	61%	61	75%	20	26%
<b>Total</b>	<b>31</b>	<b>100%</b>	<b>81</b>	<b>100%</b>	<b>77</b>	<b>100%</b>

## 3. Les agressions sexuelles

Aucune agression sexuelle n'a été signalée auprès de la MSGC en 2024, contre 2 en 2023 (actes d'exhibitionnistes).

	2022		2023		2024	
Agression sexuelle	1	100%	2	100%	0	100%
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>100%</b>	<b>2</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>

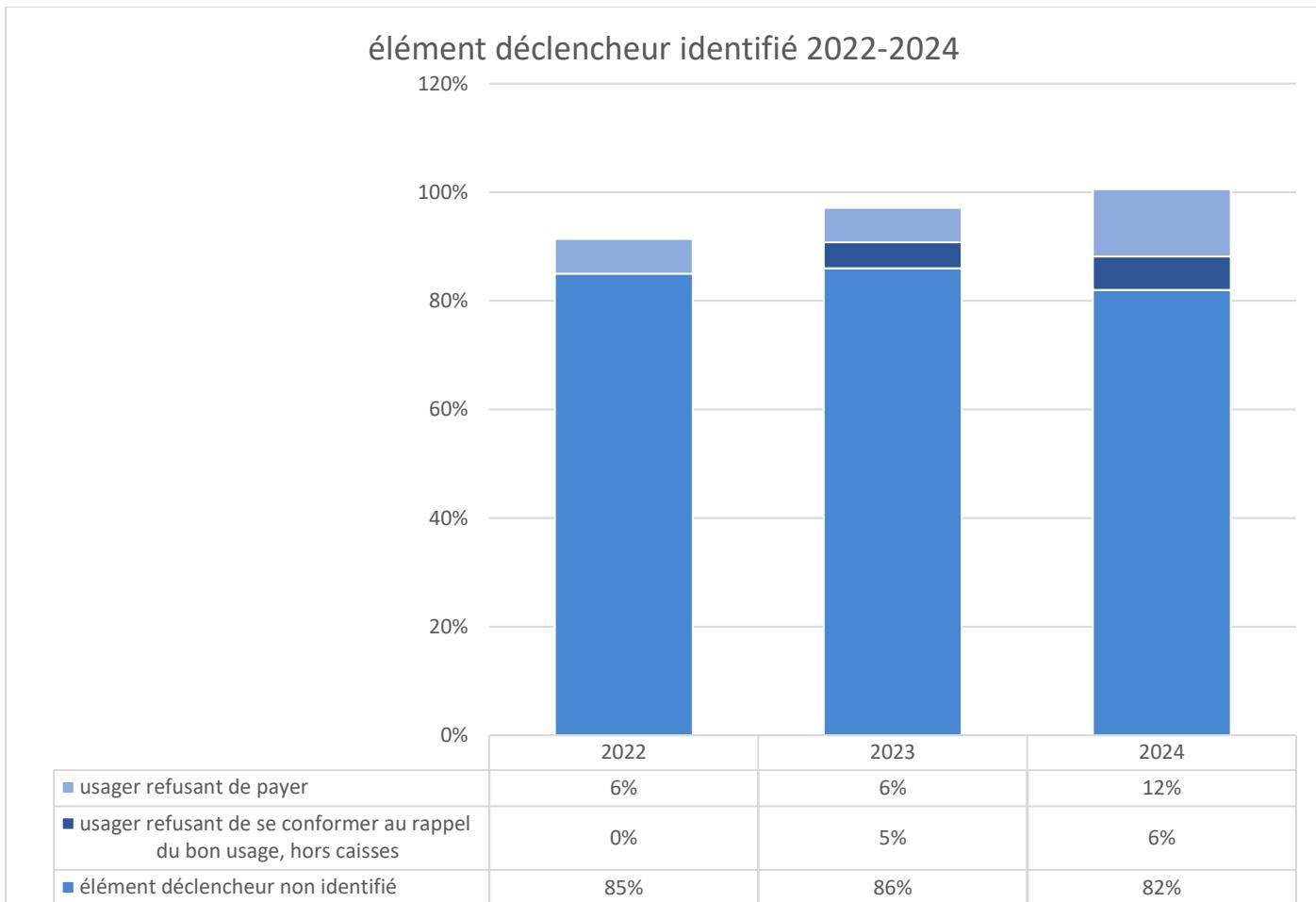
## E. ELEMENTS DECLENCHEURS DE L'AGRESSION

Les signalements émanant des agents agressés distinguent deux catégories :

- Les agressions dont les causes restent inconnues, sans motifs apparents, qui pourraient être liées au comportement général de l'agresseur (par exemple, un usager agité sous l'emprise de l'alcool) ou des faits de délinquance. Cette catégorie est la plus nombreuse et représente 82,5% des agressions.
- Les agressions dont les causes sont clairement identifiées, qui par exemple sont liées au refus par certains usagers d'obtempérer à une intervention des agents visant à faire respecter les règles de bon usage des sites (circulation / stationnement de véhicules, pelouse au repos, contrôle des entrées, accès au site et à ses équipements, paiement d'un droit d'entrée ...). Cette catégorie a progressé de +1,5% en 2024 par rapport à 2023.

	2022		2023		2024	
Agressions dont les causes restent inconnues	40	85%	83	86%	84	82,5%
Agressions dont les causes sont clairement identifiées	7	15%	16	16%	18	17,5%
<b>Total</b>	<b>47</b>	<b>100%</b>	<b>99</b>	<b>100%</b>	<b>102</b>	<b>100%</b>

Parmi les agressions dont la cause est clairement identifiée, le nombre d'agressions provoquées par des usagers contestant de payer en caisse des parcs double entre 2023 et 2024.



## F. INTERVENTIONS ET SUITES DONNEES

En 2024, sur 102 agressions, 57 ont déclenché une action des secours :

57 agressions ont fait l'objet d'intervention d'un service extérieur . Les interventions des services extérieurs peuvent être multiples (DPMP en première intention puis police nationale par exemple), ce qui explique que la somme des interventions soit supérieure au total des agressions ayant nécessité une intervention d'un service extérieur.

	2022	2023	2024		
Agressions ayant déclenché une action de secours	<b>26</b>	<b>55%</b>	<b>53</b>	<b>54%</b>	<b>57</b>
Dont intervention Police Nationale, seule ou en association avec les pompiers ou la DPMP	7	15%	9	9%	7
Dont intervention DPMP/Police municipale, seule ou en association avec les services de secours d'état.	19	40%	44	44%	55
Dont intervention BSPP et/ou Samu en association avec la police nationale et la DPMP	0	0%	0	0%	1
Agressions n'ayant pas déclenché une action immédiate de secours	<b>21</b>	<b>45%</b>	<b>46</b>	<b>46%</b>	<b>45</b>
Total agressions	<b>47</b>	<b>100%</b>	<b>99</b>	<b>100%</b>	<b>102</b>
					<b>100%</b>

En 2024, sur 102 remontées agressions, 22 dépôts de plainte et 2 mains-courantes ont été déclarées par les agents.

	2022		2023		2024	
Agression ayant donné lieu à un dépôt de plainte ou de main-courante	15	32%	34	34%	24	23,5%
Agression sans suite connue donnée par l'agent	32	68%	65	66%	78	76,5%
Total agressions	47	100%	99	100%	102	100%

En 2024, 5 demandes de protection fonctionnelle en lien avec des agressions subies ont été sollicitées par les agents de la DEVE. 4 demandes de protection fonctionnelle ont été accordées par la Ville (données communiquées par le bureau des affaires juridiques de la DEVE)